

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
COMMUNE DE CHATEAUGIRON

AVAP  
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Projet après enquête publique (juillet 2019)  
approuvé par le Conseil Municipal du 7 octobre 2019

LEGENDE :

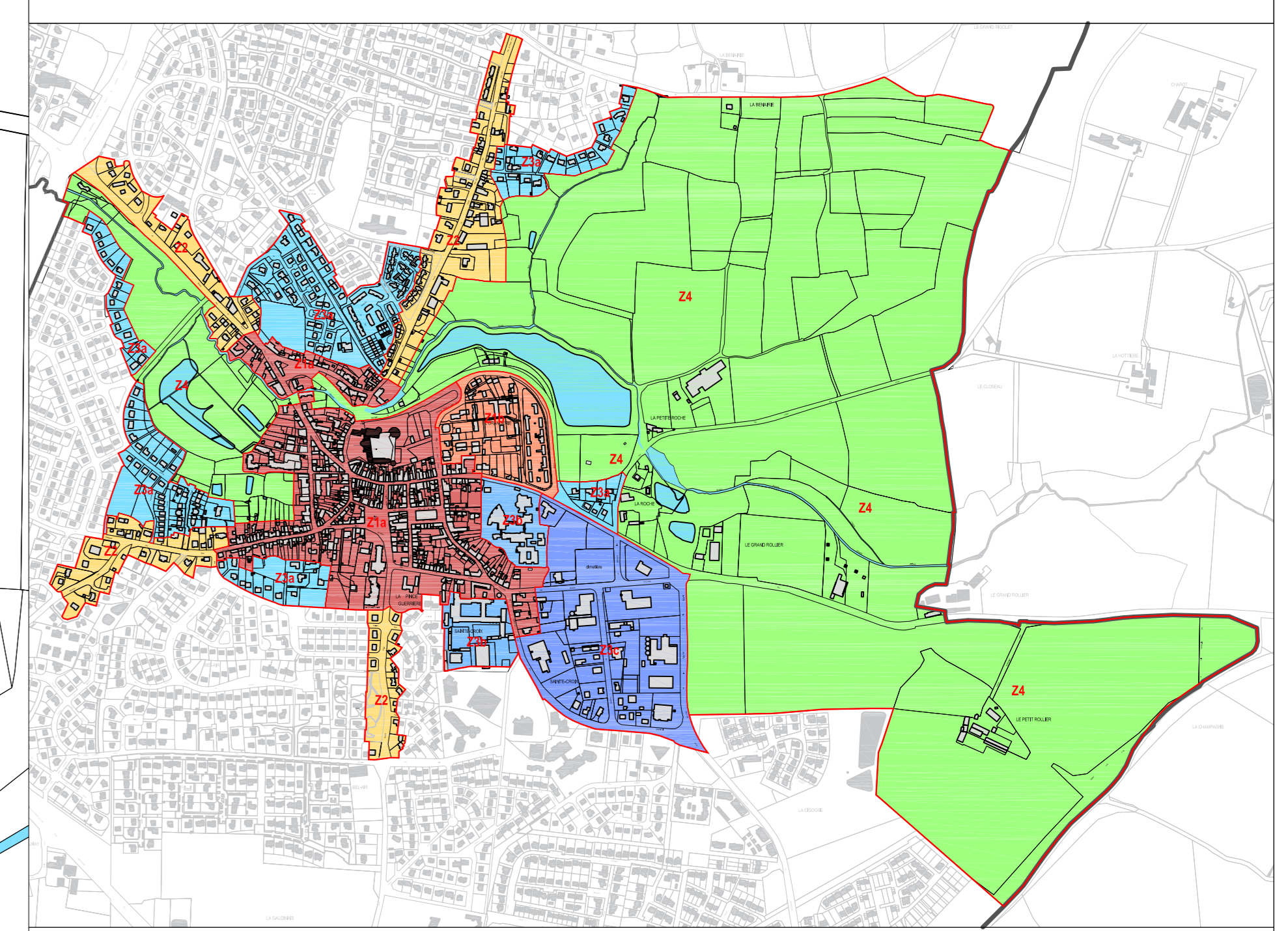
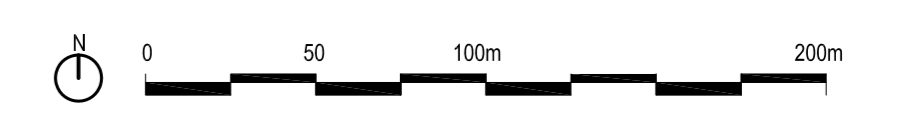
PERIMETRE DE L'AVAP ZONAGE DE L'AVAP

CONSTRUCTIONS

- 1. IMMEUBLE PROTEGE AU TITRE DES MH
- 2. EDIFICE EXCEPTIONNEL
- 3. EDIFICE REMARQUABLE
- 4. EDIFICE SIGNIFICATIF ET/OU CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN
- 5. CONSTRUCTION COURANTE
- 6. ELEMENT DISPARATE
- 7. PETIT PATRIMOINE ET ELEMENTS ARCHITECTURAUX SOUS-REMARQUABLES
- 8. MUR DE CLOTURE REMARQUABLE PORTAL REMARQUABLE
- 9. MUR DE CLOTURE CONSTITUTIF DE L'ESPACE URBAIN
- 10. SEQUENCE URBAINE PATRIMONIALE

ESPACES PUBLICS, ELEMENTS VEGETAUX & GRAND PAYSAGE

- 10. ESPACE PUBLIC MAJEUR
- 11. VENELLE
- 12. SENTIER
- 13. PARC PUBLIC
- 14. JARDIN CONSTITUTIF DE L'ESPACE URBAIN ET PAYSAGER
- 15. HAIE BOISSEE
- 16. TALUS CONSTITUTIF DE L'ENTREE DE VILLE
- 17. ARBRE & ALIGNEMENT D'ARBRE
- 18. AXE / CONE DE VUE MAJEUR



- Z1 : le centre ancien
- Z1a : le centre historique
- Z1b : le quartier de l'Orangerie
- Z2 : les entrées de ville
- Z3 : les extensions urbaines récentes
- Z3a : habitat récent en zone sensible
- Z3b : les grands complexes architecturaux en rupture avec le tissu urbain
- Z3c : Sainte-Croix zone soumise à projet de renouvellement urbain
- Z4 : la vallée et coteaux de l'Aigle

